



Calendrier de formation à l'Inspé de Créteil des fonctionnaires stagiaires temps plein – personnels enseignants du second degré

Instruction du 29/08/2024 relative au calendrier de formation à l'Inspé de Créteil des fonctionnaires stagiaires temps plein – personnels enseignants du second degré

École Académique de la Formation Continue - EAFC

Affaire suivie par :
MARIE-LAURE DE BUE
FRANCOISE SCHIANO DI LOMBO
TEL : 01 57 02 67 81
Mél : ce.eafc@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de l'académie de Créteil.

Annexe : calendrier de formation à l'Inspé de Créteil des fonctionnaires stagiaires à temps plein du second degré par discipline ou spécialité

Calendrier de la formation statutaire à l'Inspé de Créteil des fonctionnaires stagiaires temps plein – personnels enseignants du second degré

La commission académique a défini un parcours de formation de douze jours pour l'ensemble des fonctionnaires stagiaires réalisant un stage en responsabilité à temps plein en 2024-2025.

Ce parcours de formation de douze jours est mis en œuvre de manière conjointe et concertée par l'Inspé de Créteil et l'École Académique de la Formation Continue. Deux jours de formation dispensés par l'Inspé de Créteil sont programmés en amont de la rentrée scolaire. **Vous trouverez en annexe le calendrier précis des sept autres jours de formation assurés par l'Inspé de Créteil pendant l'année scolaire 2024-2025, par discipline ou spécialité.** Pour information, le calendrier des trois jours de formation assurés par l'École Académique de la Formation Continue dépend des choix de chaque fonctionnaire stagiaire en fonction de son parcours de formation. Ce calendrier est donc personnalisé et des sessions seront programmées au fil de l'année.

Lorsque cette formation intervient pendant un temps d'enseignement devant élèves, les fonctionnaires stagiaires bénéficient à ce titre et automatiquement d'autorisations d'absence. Le calendrier figurant en annexe permet dès à présent d'anticiper le remplacement au sein de votre établissement.

Ces journées de formation feront l'objet ultérieurement de convocations valant ordre de mission via Sofia-FMO transmises par la voie hiérarchique.

**La directrice de l'École académique de la formation continue (EAFC)
Marie-Laure de BUE**